

Chers amis,

Invité le samedi 16 mars 2019 à Laxou par la Commission Régionale Médicale, j'ai pu longuement m'exprimer sur le sujet des nouvelles licences d'arbitre.

Suite aux différents retours des présidents de CDA, des membres de CRA et des arbitres, j'ai pu exprimer les inquiétudes profondes du monde de l'arbitrage sur ces nouvelles modalités, principalement sur l'obligation de réaliser une échographie cardiaque et les conséquences qui en découlent : coût important, pas de remboursement par la CPAM, difficulté de prendre RDV.

J'y ai ajouté la différence de traitement par rapport aux joueurs et pour finir les risques de baisse de recrutement d'arbitres ou de fidélisation difficile qui risquent d'en découler.

Les membres de la Commission, son président en tête, Jacques Hummer comprennent nos inquiétudes mais me répondent point par point :

- **pour la différence avec les joueurs** : la gestion des joueurs est du ressort du ministère de la Jeunesse et des Sports alors que celle des arbitres est du ressort de la FFF qui applique ses propres obligations réglementaires.

- **alors pourquoi la FFF se veut-elle aussi contraignante pour les arbitres ?** il est constaté que le nombre de matches par semaine augmente chez les arbitres, (double voire triple arbitrage en un seul week-end (assistant et central) et que plusieurs décès sur le terrain ont eu lieu récemment. Par ailleurs, un groupe d'experts français et européens indépendants de la FFF a recommandé à la commission fédérale d'apporter cette contrainte supplémentaire.

- **l'échographie cardiaque** se veut être complémentaire de l'ECG et peut déceler d'autres pathologies, son coût moyen s'élève à 50 €. Elle ne sera demandée qu'une fois dans la carrière d'un arbitre et chaque arbitre a deux ans pour la réaliser

Le Dr Hummer appuyé par ses confrères et le professeur Etienne Aliot, spécialiste en cardiologie me répètent que ces nouvelles modalités vont dans le sens de la prévention de maladies pouvant être très graves.

J'ai conclu nos échanges par mon souhait de communiquer ces informations aux dirigeants de l'arbitrage et arbitres en ayant bien pris conscience que l'objectif des médecins et de ces nouvelles modalités s'inscrivent bien dans la prévention des risques graves encourus par les arbitres **mais je persiste à penser que des conséquences négatives vont apparaître.**

Une réunion de travail est en cours avec la DTA.

Bien cordialement.

Stéphane Villemin  
Président de la CRA de la LGEF